

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 30 MARS 2016

### Présents :

ALTARE Catherine (présent de la délibération n°1 à la délibération n°3  
absent à la délibération n°4  
présent de la délibération n°5 à la délibération n°10  
absent à la délibération n°11  
présent de la délibération n°12 à la délibération n°14  
absent à la délibération n°15  
présent de la délibération n°16 à la délibération n°17), FOSSE Didier, ROUX Jean-  
Pierre, FROGER Geneviève, BRISSI Jacqueline, PELLEGRINO Paul, FESTOU  
Françoise, BOYER Frédéric, ZAMBOTTI Arlette, INGARGIOLA Olivier, ALLHEILLY  
Pierre, BONGIORNO Gérard, MALARD Jean-Marc, BRETON Géraldine, MISTRAL  
Fabrice, YVETOT Claire, CHABAUD Aurélien (absent de la délibération n°1 à la  
délibération n°5  
présent de la délibération n°6 à la délibération n°17), PERELLI Raymond (absent de  
la délibération n°1 à la délibération n°7  
présent de la délibération n°8 à la délibération n°17), VIES Odile, HADJAZI  
Abdelkader, VALOIS Angélique, SFORZA Fabrice, TRUC Stéphanie

### Absent(s) ayant donné procuration :

BOURAGBA Nathalie donne procuration à FOSSE Didier

### Absent(s) :

OUSAADA Patrick, ALLIONE Vanessa, MONET Lissy

**Secrétaire de séance :** Madame Geneviève FROGER

---

**Approbation de la séance du conseil municipal du 7 mars 2016 :** adopté à l'unanimité.

**1 – Modification de l'autorisation de programme 2015-01 Programme de voirie :** Madame le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n° 2015/037 du 9 avril 2015 le conseil municipal procédait à la création d'une Autorisation de Programme / Crédits de paiement (AP/CP) n°2015-01 pour un montant total de 694 000 €.

Cette autorisation initiale qui n'avait qu'un caractère prévisionnel se révèle insuffisante au regard du projet définitif qui va être réalisé. En effet, la passation des marchés de travaux a fait ressortir un besoin supplémentaire et implique de porter l'autorisation de programme à 821 210.53 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de porter l'autorisation de programme n°01-2015 Travaux de voirie à 821 210.53 et de répartir les crédits de paiement de cette autorisation de programme de la façon suivante :

- 2015 : 181 210.53 € (mandats émis)
- 2016 : 640 000 €

**2 – Création d'une autorisation de programme au budget primitif 2016 - Extension du groupe scolaire :** la procédure des autorisations de programme permet de :

- Fixer le montant d'une opération qui se déroule sur plusieurs années (A.P)
- Inscrire au budget de l'année, les seuls crédits de paiements nécessaires à cet exercice budgétaire (C.P).

L'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, pour des dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votées sur des exercices antérieurs, liquider et mandater, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif ou jusqu'au 15 avril, dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération de création d'autorisation de programme ou d'engagement, Madame le maire explique que compte tenu du coût des travaux et dans un souci de bonne gestion, il convient de gérer l'opération « Extension du groupe scolaire » selon la procédure des autorisations de programme.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise la création d'une autorisation de programme pour l'opération n° 41 « Extension du Groupe Scolaire comme suit :

**Autorisation de programme n°01/2016 Extension du groupe scolaire (op 41)**

Coût et Plan de financement : <input type="checkbox"/> HT ou <input checked="" type="checkbox"/> TTC				
		EXERCICES		
AP= 3 000 000 €		2016	2017	2018
Extension du groupe scolaire	DEPENSES	3 000 000 €		
	Crédits de paiement	407 800 €	2 000 000 €	592 200 €
	<b>RECETTES</b>			
	Subventions	57 800.00 €		
	Emprunts et ou autofinancement	350 000.00 €	2 000 000 €	592 200 €

**3 – Budget principal de la Commune - Adoption du compte de gestion :** Madame le Maire précise, en effet, à l'assemblée municipale, que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2015 a été réalisée par le Receveur en poste à Cuers et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2015 du budget principal ci-dessous dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

	<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Section d'investissement</b>
Recettes	4 044 692.09 €	912 352.31 €
Dépenses	3 471 633.43 €	1 354 080.59 €
Résultats de l'exercice 2015	<b>+ 573 058.66 €</b>	<b>- 441 728.28 €</b>
Report de l'exercice 2014	+ 1 146 805.50 €	- 287 230.35 €
<b>Résultats de clôture 2015</b>	<b>+ 1 719 864.16 €</b>	<b>- 728 958.63 €</b>
<i>Soldes des restes à Réaliser</i>		+ 76 665.66
<i>Résultat corrigé des RAR</i>		- 652 292.97

#### **4 – Budget principal de la Commune - Adoption du compte administratif 2015 :**

##### **Mme le Maire quitte la séance.**

Le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Madame le Maire. Madame le Maire doit quitter la séance et être remplacée par Monsieur Paul PELLEGRINO, Adjoint au Maire. Le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif.

Après en avoir délibéré à la majorité des voix exprimés, avec 16 voix pour et 5 abstentions (Mesdames VIES – VALOIS – TRUC et Messieurs HADJAZI - SFORZA) le conseil municipal décide d'adopter le compte administratif du budget Principal de l'exercice 2015, arrêté comme suit :

	<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Section d'investissement</b>
Recettes	4 044 692.09 €	912 352.31 €
Dépenses	3 471 633.43 €	1 354 080.59 €
Résultats de l'exercice 2015	<b>+ 573 058.66 €</b>	<b>- 441 728.28 €</b>
Report de l'exercice 2014	+ 1 146 805.50 €	- 287 230.35 €
<b>Résultats de clôture 2015</b>	<b>+ 1 719 864.16 €</b>	<b>- 728 958.63 €</b>
<i>Soldes des restes à réaliser 2015</i>		+ 76 665.66 €
<i>Résultat corrigé des RAR</i>		- 652 292.97 €

**5 – Affectation du résultat 2015 au budget principal de la commune :** après avoir examiné le compte administratif, qui statue sur l'affectation du résultat, Constatant que le compte administratif 2015 fait apparaître :

- un résultat de clôture de **+ 1 719 864,16 €**

Après en avoir délibéré à la majorité des voix exprimés, avec 17 voix pour et 5 abstentions (Mesdames VIES – VALOIS – TRUC et Messieurs HADJAZI - SFORZA) le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2015

Résultat de l'exercice 2015	+ 573 058.66 €
Résultats antérieurs reportés	+ 1 146 805.50 €
<b>Résultat à affecter</b>	<b>+ 1 719 864.16 €</b>
Solde d'investissement 2015	- 441 728.28 €
Solde d'exécution reporté	- 287 230.35 €
Solde d'exécution cumulé d'investissement D 001 (besoin de financement)	- 728 958.63 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	+ 76 665.66 €
<b>Besoin de financement</b>	<b>- 652 292.97 €</b>

AFFECTATION

<b>Affectation en réserves en investissement (R 1068)</b>	<b>+ 652 292.97 €</b>
<b>Report en fonctionnement (R 002)</b>	<b>+ 1 067 571.19 €</b>

**6 – Vote des taux d'imposition des taxes directes locales :** Madame le Maire expose que l'assemblée est appelée, comme chaque année, à délibérer sur la fixation du taux des impôts directs locaux perçus au profit de la commune : taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti.

Madame le maire rappelle que le changement de régime de la communauté de communes Cœur du Var en fiscalité professionnelle unique implique la non perception par la commune de la Cotisation Foncière des Entreprises. Celle-ci est compensée par l'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes Cœur du Var.

Pour rappel, le montant prévisionnel qui sera reversé dans le cadre du Fonds National de Garantie Individuelle de ressources est de 272 886.00 €.

	Bases d'imposition effective 2015	Bases d'imposition Prévisionnelles 2016	Taux communaux 2015 (pour rappel)	Taux 2016	Produit fiscal attendu en 2016
<b>Taxe d'Habitation</b>	5 460 178	5 607 000	20.33	20.33	<b>1 139 903</b>
<b>Taxe Foncière sur les propriétés bâties</b>	3 932 473	4 032 000	16.94	16.94	<b>683 021</b>
<b>Taxe Foncière sur les propriétés non bâties</b>	117 526	116 700	71.93	71.93	<b>83 42</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de voter les taux des 3 taxes directes locales tels qu'énoncés dans le tableau ci-dessus.

**Arrivée de M. Aurélien CHABAUD à 18 H 55**

**7 – Attribution d'une subvention au CCAS :** pour équilibrer son budget 2016 le CCAS doit bénéficier d'une subvention de la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'octroyer une subvention d'un montant de 7 000 euros au Centre Communal d'Action sociale.

**Arrivée de M. Raymond PERELLI à 18 H 57.**

**8 – Subventions aux associations locales 2016 :** l'importance de l'action des associations loi 1901 pour la vie locale et de leur complémentarité avec l'action publique, à l'avis de la Commission « Vie Associative », en date du 22 mars 2016,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, décide de verser aux associations pour l'exercice 2016 les subventions de fonctionnement telles que figurant ci-dessous :

Associations	SUBVENTIONS
<b>SPORT</b>	
Club Athlétique Pugétois	3 300,00 €
BMX	2 050 € (1 700 € subvention + 350 € pour l'entretien de la piste)
Club Cycliste la Cuersoise	250,00 €
Gymnastique Volontaire	400,00 €
La Chibalonnoise (subvention + Fête locale)	2 000 € (1000 € subvention + 1000 € fête locale)
Art et Danse	150,00 €
Etre	150,00 €
Club Printemps	1 600,00 € <b>(1 abstention : M. CHABAUD Aurélien)</b>
Karaté Chin Chaku Pugétois	600 € (400 € subvention + 200 € achat de matériel)
Danse Sons	300,00 €
Tennis Club Municipal	0,00 € (Dossier non déposé)
Foot Loisirs Pugétois	100,00 € <b>(1 abstention : M. SFORZA Fabrice)</b>

Rugby Club Puget-Ville	0,00 €
<b>MUSIQUE / CULTURE</b>	
Musique Action Puget	1 400 € (700 € subvention + 700 € 20 ans de la MAP) <i>(1 abstention : M. INGARGIOLA Olivier)</i>
Jazz Variété Pugétois (école de musique)	5 500 € (5 000 € subvention + 500 € achat de matériel)
Big Band Jazz Variété Pugétois	450,00 €
A Cappella	0,00 € (Dossier non déposé)
Compagnie le Bioscade	300,00 € (subvention exceptionnelle achat matériel)
La Compagnie Barre Phillips	450,00 €
Atelier des Tarentes	350,00 €
<b>PATRIMOINE ET TRADITIONS</b>	
Les Amis du Vieux Puget	1 100 € (400 € subvention + 500 € aide à la culture + 200 € pour achat de matériel)
La Caboche	490 € (400 € subvention + 190 € participation aux foires)
Olea	0,00 € (Dossier non retiré)
Rescountre Prouvencau	700 € (500 € subvention + 200 € pour aide à la création)
<b>ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES</b>	
Les Anciens Combattants du Front	0,00 € (Dossier non déposé)
ARAC	0,00 € (Dossier non déposé)
Souvenir Français	350,00 € (200 € + 150 € sortie)
<b>LOISIRS</b>	

Club Automne	800,00 €
Club Couture	350,00 €
Club des Jeux de l'Esprit	150,00 €
<b>CHASSE ET PECHE</b>	
Le Pinson	300,00 €
Le Roseau du Réal	300,00 €
<b>ECOLES / ENFANCE ET JEUNESSE</b>	
Coopérative Scolaire Maternelle	700,00 €
Coopérative Scolaire Élémentaire	1 400,00 €
Coopérative Scolaire Élémentaire	2 000 € ( <i>classes vertes</i> )
Les Enfants d'Abord	700,00 € (1 abstention : Mme VALOIS Angélique)
<b>AUTRES</b>	
Office de Tourisme	7 600 € (6 000 € subvention + 1 600 € pour organisation d'un cinéma en plein air)
Comité de Jumelage	0,00 €
Un Foyer Pour Nous	2 100,00 €
APAC	0,00 € (Dossier non retiré)
Donneurs de Sang Bénévoles	600,00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	0,00 € (Dossier non déposé)

**MONTANT TOTAL DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ALLOUEES EN 2016 : 38 990 €.**

**Mme TRUC MORELLE : les associations doivent-elles justifier de leur dépense exceptionnelle ?**

**Mme ALTARE : oui.**

**Mme ALTARE : concernant le Tennis Club Municipal : à ce jour, le Président démissionnerait, et aucun dossier de demande de subvention n'a été déposé en Mairie. Rien d'officiel quant à la démission, mais nous reverrons notre position sur présentation d'un nouveau bureau.**

**Mme FESTOU :**

- « **La Compagnie de la Bioscade** » : une subvention exceptionnelle pour la participation de l'association à la galette des rois 2016 organisée par le CCAS par exemple. Il s'agit surtout d'une aide à la culture. Cette somme ne sera pas allouée chaque année.
- « **Les Amis du Vieux Puget** » : subvention pour achat de matériel pour le débroussaillage.
- « **Rescountre Prouvencau** » : l'association a été sollicitée pour la création d'un chemin de table pour les mariages.
- « **Comité de jumelage** » : l'association a demandé une subvention de 4 000 €. Nous souhaitons une demande plus élaborée, un projet mieux défini, et estimons que l'association doit se redynamiser. Toutefois, leur budget reste confortable.

**Mme FESTOU** souligne que les avantages en nature représentent le travail de 3 agents des Services Techniques à temps complet (ce qui correspond à 3 mois de travail) mis à disposition des associations pour la préparation de leur festivité – déplacement du matériel notamment.

**Mme TRUC MORELLE** : avez-vous prévu une ligne au budget pour les versements exceptionnels, puisque vous laissez la porte ouverte à d'éventuelles demandes ?

**Mme ALTARE** : cela sera étudié en fonction des demandes.

**M. INGARGIOLA** : les dates doivent être respectées, les autres collectivités ne permettent pas le dépôt des dossiers après la date.

**9 – Vote du budget primitif 2016 - Commune de Puget-Ville** : Madame le Maire expose au conseil les conditions de préparation du budget primitif. Elle explique que le vote du budget primitif s'effectue par chapitre budgétaire et opérations en investissement. Madame le Maire rappelle que le budget est élaboré avec reprise des résultats

Après en avoir délibéré à la majorité des voix exprimés, avec 18 voix pour et 6 abstentions (Mesdames VIES – VALOIS – TRUC et Messieurs PERELLI – HADJAZI – SFORZA) le conseil municipal adopte le budget primitif 2016 de la commune comme suit :

FONCTIONNEMENT		
RECETTES		
002	Excédent antérieur reporté	1 067 571,19
013	Atténuation de charges	15 000,00
70	Produits des services	437 941,00
73	Impôts et taxes	2 462 264,00
74	Dotations et participations	813 169,00
75	Autres produits de gestion courante	51 820,00
76	Produits financiers	300,00
042	Opérations ordre de section à section	42 502,00
77	Produits exceptionnels	1 000,00
DEPENSES		
011	Charges à caractère général	890 536,00
012	Charges de personnel	2 064 534,67
65	Autres charges de gestion courante	276 465,64
66	Charges financières	34 747,14
67	Charges exceptionnelles	3 000,00
023	Virement à la section d'investissement	1 154 070,97



<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>RECETTES dont Restes à Réaliser</b>		
021	Virement de la section de fonctionnement	1 154 070,97
040	opérations ordre de section à section	190 626,77
041	Opérations patrimoniales	125 000,00
10	Dotations fonds divers	801 616,97
13	Subventions d'investissement + RAR	428 103,21
16	Emprunts et dettes assimilées	350 000,00
	<b>Total</b>	<b>3 049 417,92</b>

<b>DEPENSES dont Restes à Réaliser</b>		
001	Solde d'exécution d'Invest. reporté	728 958,63
040	Opérations ordre de section à section	42 502,00
041	Opérations patrimoniales	125 000,00
020	Dépenses imprévues	5 777,52
16	Remboursement d'emprunts	143 049,74
20	Immobilisations incorporelles + RAR	41 904,00
21	Immobilisations corporelles + RAR	54 012,51
	Total Opérations + RAR	1 908 213,52
	<b>Total</b>	<b>3 049 417,92</b>

**Mme TRUC MORELLE : à la vitesse à laquelle est expliqué le budget, on posera les questions à la fin de la présentation, opération par opération.**

**Opération 33 :**

**Mme TRUC MORELLE : qu'en est-il de la chaudière à bois ? Nous savons qu'il existe un contentieux, avez-vous une solution si la chaudière ne fonctionne pas l'an prochain pour chauffer l'école ? Nous avons eu des retours des parents concernant des problèmes de chauffage.**

**M. PELLEGRINO : comme suite à notre demande, un expert a été nommé par le tribunal.**

**M. ROUX : La chaudière à bois n'a jamais fonctionné depuis qu'elle a été installée. Le problème dont vous parlez a été ponctuel. La chaudière fuel s'était désamorcée.**

**Mme TRUC MORELLE : Est-ce que ce mode de chauffage tiendra jusqu'à l'année prochaine ?**

**Mme ALTARE : oui, ça devrait fonctionner.**

**M. INGARGIOLA : quel a été le coût de cet investissement ?**

**Mme ALTARE : 240 000 € hors subvention.**

**M. ROUX : Il faut savoir que les services techniques sont tous les jours à l'école et M. Laurent BONNAFOUX, y est tous les dimanches soir sur son temps libre afin de s'assurer que la chaudière fonctionne.**

**M. PELLEGRINO :** informe que le silo à plaquettes (cuve enterrée) prend l'eau à cause de malfaçons.

**M. ROUX :** En fait, nous rencontrons aussi des problèmes sur le réseau (déperdition, accélérateurs à poser, ...). De fait, le transfert de chaleur se fait très mal, ce qui occasionne également, des difficultés de chauffage sur la salle Jean Latour.

**M. HADJAZI :** ce projet nous a été vendu pour économie, le bois étant à profusion.

**M. PELLEGRINO :** C'est vrai que le procédé aurait dû être économique.

**M. ROUX :** la consommation du fioul sera prise en compte dans le contentieux. On espère que le dossier va avancer. Le rapport de la 1<sup>ère</sup> expertise faite par les assurances a révélé qu'il fallait reprendre entièrement le silo de l'extérieur à l'exception du fond.

#### **Opération 34 :**

**Mme TRUC MORELLE :** concernant les courts de tennis, des réparations sont prévues pour quel montant ?

**Mme ALTARE :** nous avons demandé 24 000 € de subvention, nous avons inscrit pour l'instant 29 000 € de dépenses.

**Mme TRUC MORELLE :** quelle suite est prévue si l'association est dissoute ?

**M. FOSSE :** les courts seront toujours ouverts aux administrés. C'est un équipement communal.

**Mme ALTARE :** concernant le club House, des toilettes vont être installées dans les locaux, et ce en accord avec l'école de musique.

#### **Opération 35 :**

**Mme TRUC MORELLE :** réfection de toitures, de quoi s'agit-il ?

**Mme ALTARE :** il s'agit de la maison de M. Barre Philips à Haute Ville, d'une partie de la salle Jean Latour et du hangar des espaces verts aux services techniques. Ce sont des toitures qui prennent l'eau. Ces réfections sont plus que nécessaires.

**Un débat s'est instauré sur l'association de Rugby.**

**Mme TRUC MORELLE :** nous avons été sollicités par l'association de Rugby qui a reçu un courrier de la Fédération estimant le stade non conforme. Quel projet pour le stade ou avez-vous une autre solution ?

**M. ROUX :** le stade sera utilisé pour le football et autres loisirs.

**Mme TRUC MORELLE :** l'entraînement pourra-t-il continuer si la municipalité s'engage à faire des travaux ?

**M. ROUX :** nous attendons une réponse écrite de la Fédération qui nous permettra de chiffrer et prendre une décision. Sans ce document, rien ne sera mis en place. La Fédération nous avait imposé des modifications que nous avons faites, aujourd'hui, le stade n'est pas homologué. Nous attendons par écrit les nouvelles exigences de la Fédération.

**Mme BRISSI** précise qu'elle était présente lors de la création de l'association. Nous avons soulevé des problèmes, il nous a été répondu qu'il s'agissait d'initiation et qu'il n'y aurait pas de plaquages. Aujourd'hui, ça n'est plus valable.

**M. CHABAUD :** pour la fédération, il est nécessaire de revoir un espace qui corresponde au niveau des adhérents, en l'occurrence pour des enfants. Si le club évolue les contraintes seront toujours plus importantes.

**M. SFORZA :** je suis sûr que vous êtes sensibles au problème, quel est votre plan B, expliquez les choses ?

**M. ROUX :** la Fédération propose un terrain herbeux proche des courts de tennis, il paraîtrait que ce terrain convient à la Fédération tel qu'il est (en pente avec des plaques d'égout). C'est pour cela que nous attendons leur proposition par écrit afin d'éviter un possible recul de leur part comme pour l'utilisation du stade.

#### **Opération 42 :**

**Mme TRUC MORELLE :** aucune prévision d'acquisitions foncières ?

**Mme ALTARE :** non, rien de prévu, mais si nous achetions un terrain, nous pourrions avoir recours à l'emprunt.

**Mme TRUC MORELLE :** La commune de Puget-Ville aurait les moyens de faire plus et de faire plus d'acquisitions, c'est nécessaire.

**Mme ALTARE :** Oui c'est nécessaire, nous avons fait plusieurs acquisitions l'an dernier. Cette année, il y a, pour l'instant d'autres projets importants.

**M. PELLEGRINO :** Ce qui est sûr, c'est que nous ne rattraperons pas le retard !

**Opération 44 :**

**Mme VIES :** où en est-on avec la maison Berthe ?

**M. FOSSE :** nous sommes en train de traiter le dossier. Aujourd'hui, seraient intéressés 2 ostéopathes, sous réserve 1 sage-femme, 1 médecin, 1 orthophoniste. L'idéal serait que le projet soit porté par 2 médecins.

**M. PERELLI :** peut-on avoir des subventions ?

**M. FOSSE :** oui, si c'est un médecin qui est porteur du projet.

**Mme VIES :** une vieille maison, pourquoi ne pas construire ?

**M. FOSSE :** ce projet serait subventionné notamment par l'ARS (Agence Régionale de Santé) au moins à 60 %. La part de la commune serait financée par la perception des loyers. C'est une maison qui a toujours été identifiée comme un cabinet médical pour la population.

**Chapitre 21 :**

**Mme VALOIS :** achat de matériel urbain, est-ce que c'est pour le remplacement des bornes blanches ?

**M. ROUX :** Non pas cette année. J'ai souligné qu'il s'agissait d'une expérimentation. Nous verrons dans un an.

60 % des administrés sont contents des chicanes.

**Mme TRUC MORELLE :** ce n'est pas ce que nous avons entendu. La circulation est toujours aussi rapide.

**M. INGARGIOLA :** une pétition circulerait au quartier de la Planque pour que l'on libère au minimum 2 places sur la rue de la Libération, vers la sortie, entre les platanes.

**Mme VALOIS :** qui va évaluer cette expérimentation ?

**M. ROUX :** nous verrons. Mais en termes de mobilier urbain, il y a aussi l'acquisition de barrières pour la place des « Droits de l'Homme ».

**Mme VALOIS :** nous allons subir les bornes blanches encore pendant 10 mois.

**M. ROUX :** oui.

**10 – Budget annexe de l'Assainissement Collectif- Adoption du Compte de Gestion 2015 :**

Madame le Maire précise, en effet, à l'assemblée municipale, que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2015 a été réalisée par le Receveur en poste à Cuers et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Recettes	286 998.25	107 254.30
Dépenses	67 007.70	107 254.30
Résultats de l'exercice 2015	<b>+ 19 993.55</b>	<b>- 12 468.89</b>
Report de l'exercice 2014	+ 411 303.27	+ 39 528.51
Résultats de clôture 2015	<b>+ 431 296.82</b>	<b>+ 27 059.62</b>
Résultat corrigé des Restes à réaliser		<b>+ 16 186.76</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2015 du budget assainissement dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### 11 – Budget annexe de l'assainissement collectif - Adoption du Compte Administratif :

#### **Mme le Maire quitte la séance.**

Le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Madame le Maire. Pour ce faire, Madame le Maire doit quitter la séance et être remplacée par M. Paul PELLEGRINO, Adjoint au Maire. Le Compte de Gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le Compte Administratif.

Après en avoir délibéré, à la majorité des voix exprimés, avec 17 voix pour et 6 abstentions (Mesdames VIES – VALOIS – TRUC et Messieurs PERELLI – HADJAZI – SFORZA) adopte le compte administratif du budget assainissement de l'exercice 2015, arrêté comme suit :

	<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Section d'investissement</b>
Recettes	286 998.25	107 254.30
Dépenses	67 007.70	107 254.30
Résultats de l'exercice 2015	<b>+ 19 993.55</b>	<b>- 12 468.89</b>
Report de l'exercice 2014	+ 411 303.27	+ 39 528.51
Résultats de clôture 2015	<b>+ 431 296.82</b>	<b>+ 27 059.62</b>
Résultat corrigé des Restes à réaliser		<b>+ 16 186.76</b>

### 12 – Budget annexe de l'assainissement collectif - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 :

après avoir examiné le compte administratif, qui statue sur l'affectation du résultat,

Constatant que le compte administratif 2015 fait apparaître :

- un résultat de clôture de **+ 431 296.82 €**

Après en avoir délibéré, à la majorité des voix exprimés, avec 17 voix pour et 6 abstentions (Mesdames VIES – VALOIS – TRUC et Messieurs PERELLI – HADJAZI – SFORZA) décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

#### AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2015

Résultat de l'exercice 2015	+ 19 993.55 €
Résultat antérieur reporté	+ 411 303.27 €
<b>Résultat à affecter</b>	<b>+ 431 296.82 €</b>
Solde de la section d'investissement	- 12 468.89 €
Report de l'exercice 2014	+ 39 528.51 €
<b>Solde d'exécution cumulé d'investissement</b>	<b>+ 27 059.62 €</b>
<b>R 001 (excédent de financement)</b>	

Solde des restes à réaliser d'investissement - 10 872.86 €

**Excédent de financement**

**+ 16 186.76 €**

**AFFECTATION**

**Report en fonctionnement (R 002)**

**+ 16 186.76 €**

**13 – Vote du Budget Primitif 2016 - Budget Assainissement Collectif** : Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal les conditions de préparation du budget annexe du service de l'eau. Elle rappelle que le vote du budget primitif s'effectue par chapitre, qu'il est financé par les usagers du service.

Après en avoir délibéré, à la majorité des voix exprimés, avec 18 voix pour et 6 abstentions (Mesdames VIES – VALOIS – TRUC MORELLE et Messieurs PERELLI – HADJAZI – SFORZA) décide d'adopter le budget primitif 2016 du service de l'assainissement annexé à la présente délibération avec reprise des résultats, comme suit :

<b>SECTION D'EXPLOITATION</b>	
<b>RECETTES</b>	
<b>Chapitres</b>	<b>Montant</b>
70 - Vente produits et services	246 186.76
75 - Produits gestion courante	5,00
042 - Opérations d'ordre de transfert	14 004.15
002 - Report d'excédent de fonctionnement	431 296.82
<b>TOTAL</b>	<b>691 492.73</b>
<b>DEPENSES</b>	
<b>Chapitres</b>	<b>Montant</b>
011 - Charges à caractère général	146 560,00
012 - Frais de personnel	91 290,00
65 - Autres charges de gestion courante (admission non valeur)	3 670,00
014 - Atténuation de produits	20 000,00
66 - Charges financières	4 203,79
67 - Charges exceptionnels (titres annulés)	4 000,00
042 - Opérations d'ordre de transfert	89 726,69
023 - Virement à la section d'investissement	358 769,78
<b>TOTAL</b>	<b>691 492.73</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>RECETTES</b>	
<b>Chapitres</b>	<b>Montant</b>
R001 – Solde d'investissement reporté	27 059.62
13 - subventions d'équipement	33 088.97
021 - virement de la section de fonctionnement (autofinancement prévisionnel)	332 042.25
040 - opérations d'ordre de section à section	89 726.69
<b>TOTAL</b>	<b>481 917.53</b>
<b>DEPENSES</b>	
<b>Chapitres</b>	<b>Montant</b>
16 - Emprunts (remboursement du capital)	9 644,17
20 - Frais d'études	49 152,43
21 - immobilisations corporelles	162 967,00
23 - immobilisations en cours	246 149,78
040 - Opérations d'ordre	14 004,15
<b>TOTAL</b>	<b>481 917,53</b>

**14 – Budget annexe de l'Eau- Adoption du Compte de Gestion 2015** : Madame le Maire précise, en effet, à l'assemblée municipale, que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2015 a été réalisée par le Receveur en poste à Cuers et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la commune.

	<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Section d'investissement</b>
Recettes	363 765,47 €	128 803,08 €
Dépenses	355 536,51 €	71 697,64 €
Résultats de l'exercice 2015	<b>+ 8 228,96 €</b>	<b>+ 57 105,44 €</b>
Résultats à la clôture de l'exercice précédent (2014)	+ 462 307,53 €	- 50 314,64 €
<b>Résultats de clôture 2015</b>	<b>+ 470 536,49 €</b>	<b>+ 6 790,80 €</b>
Soldes des restes à réaliser d'investissement		- 11 117,44 €
Résultat corrigé des Restes à Réaliser		- 4 326,64 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le Compte de Gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2015 du budget Eau dont les écritures sont identiques à celles du Compte Administratif. Ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**Mme le Maire quitte la séance.**

**15 – Budget annexe de l'eau - Adoption du Compte Administratif 2015 :** le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Madame le Maire. Pour ce faire, Madame le Maire doit quitter la séance et être remplacé par Monsieur Paul PELLEGRINO, Adjoint au Maire. Le Compte de Gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le Compte Administratif,

Après en avoir délibéré à la majorité des voix exprimés, avec 17 voix pour 6 abstention (Mesdames VIES – VALOIS – TRUC MORELLE et Messieurs PERELLI – HADJAZI – SFORZA) adopte le Compte Administratif du budget annexe de l'eau de l'exercice 2015, arrêté comme suit :

	<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Section d'investissement</b>
Recettes	363 765,47 €	128 803,08 €
Dépenses	355 536,51€	71 697,64 €
Résultats de l'exercice 2015	<b>+ 8 228,96 €</b>	<b>+ 57 105,44 €</b>
Report de l'exercice 2014	+ 462 307,53 €	- 50 314,64 €
Résultats de clôture 2015	<b>+ 470 536,49 €</b>	<b>+ 6 790,80 €</b>
Soldes des restes à réaliser d'investissement		<b>-11 117,44 €</b>

**16 – Budget annexe de l'Eau - Affectation des résultats 2015** : après avoir examiné le Compte Administratif, qui statue sur l'affectation du résultat,

Constatant que le Compte Administratif 2015 fait apparaître :

- un résultat de clôture de **+ 470 536,49 €**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des voix exprimés, avec 18 voix pour 6 abstentions (Mesdames VIES – VALOIS – TRUC MORELLE et Messieurs PERELLI – HADJAZI – SFORZA) décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2015

Résultat de l'exercice 2015	+ 8 228,96 €
Résultat antérieur reporté	+ 462 307,53 €
<b>Résultat à affecter</b>	<b>+ 470 536, 49 €</b>
Solde d'exécution cumulé d'investissement R 001 (excédent de financement)	+ 6 790,80 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	- 11 117,44 €
<b>Besoin de financement</b>	<b>- 4 326,64 €</b>



## AFFECTATION

Affectation en réserves en investissement (R 1068)

+ 4 326,64 €

Report en fonctionnement (R 002)

+ 466 209,85 €

**17 – Vote du Budget Primitif 2016 - Budget Eau :** Madame le Maire, expose aux membres du Conseil Municipal les conditions de préparation du budget annexe du service de l'eau. Elle rappelle que le vote du budget primitif s'effectue par chapitre, qu'il est financé par les usagers du service.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des voix exprimés, avec 18 voix pour et 6 abstentions (Mesdames VIES – VALOIS – TRUC MORELLE et Messieurs PERELLI – HADJAZI – SFORZA) décide d'adopter le budget primitif 2016 du service de l'eau annexé à la présente délibération avec reprise des résultats, comme suit :

<b>SECTION D'EXPLOITATION</b>	
<b>RECETTES</b>	
<b>CHAPITRES</b>	<b>Montant</b>
70 - Vente de produits et services	278 000
75 - Produits de gestion courante	5,00
77 - Produits exceptionnels	105,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	39 004, 15
002 - Report d'excédent de fonctionnement	466 209.85
<b>TOTAL</b>	<b>783 324, 00</b>
<b>DEPENSES</b>	
<b>CHAPITRES</b>	<b>Montant</b>
011 - Charges à caractère général	123 200,00
012 - Frais de personnel	139 109,00
65 - Autres charges de gestion courante (admission non valeur)	2 750.00
67 - Charges exceptionnelles	2 500.00
014 - Atténuation de produits	45 000,00
023 - Virement à la section d'investissement	394 570, 66
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	76 194, 34
<b>TOTAL</b>	<b>783 324, 00</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>RECETTES</b>	
<b>CHAPITRES</b>	<b>Montant</b>
R001 – Solde d'investissement reporté	6 790.80
13 - Subventions d'équipement	36 239, 15
1068 - Dotations réserves	4 326.64
021 - Virement de la section fonctionnement	394 570, 66
040 - Opérations d'ordre entre section	76 194, 34
<b>TOTAL</b>	<b>518 121, 59</b>
<b>DEPENSES</b>	
<b>CHAPITRES</b>	<b>Montant</b>
20 - Immobilisations incorporelles	20 000,00
21 - Immobilisations corporelles	80 827, 54
23 - Immobilisations en cours	325 289,90
16 - Emprunts et dettes assimilées	8 000,00
Opération d'équipement	45 000,00
040 - Opérations d'ordre entre sections	39 004, 15
<b>TOTAL</b>	<b>518 121, 59</b>

**QUESTIONS DIVERSES :**

**Mme VIES :** où en est-on du COF ? Apparemment des contrats ont déjà été signés par la mairie ?

**Mme ALTARE :** pour cette année, les contrats sont déjà signés compte tenu des délais, nous n'avions pas le choix.

**Mme TRUC MORELLE :** avez-vous des candidatures ?

**M. ALLHEILLY :** environ une dizaine.

**Mme ALTARE :** Nous ferons une réunion avec les élus et les personnes intéressées très rapidement pour la mise en place du COF.

**Mme TRUC MORELLE :** que devient le terrain à la sortie de Puget-Ville direction Carnoules ? Apparemment, il y a un nouveau projet puisque vous avez reçu une personne ?

**Mme ALTARE : une personne serait intéressée par l'acquisition du terrain. Mais le projet reste vague. C'est un particulier.**

**Mme TRUC MORELLE : est-ce que le nouveau projet serait à vocation commerciale ou plutôt artisanale ?**

**Mme ALTARE : la personne intéressée cherche encore des locataires. Le projet devra respecter la réglementation de la zone UD. Il serait plutôt commercial.**

**Mme TRUC MORELLE : que va-t-il se passer avec les commerçants du centre qui sont plutôt défavorables à cette idée ? Aurez-vous un contrôle ?**

**Mme ALTARE : C'est le problème de la zone UD. Nous sommes attentifs. Nous avons d'ores et déjà parlé que nous souhaiterions une offre commerciale différente de celle existante en centre-ville. Cependant, nous n'avons pas la maîtrise foncière et modifier le règlement de la zone n'est pas possible. Cela pourrait relever de la spoliation..**

**Le groupe minoritaire souhaite avoir accès au catalogue de formation des élus.**

**Mme ALTARE : oui, le catalogue AMF, sans problème.**

**M. INGARGIOLA : lors de manifestations sur la place de la Liberté, j'ai demandé de placer la scène dans l'autre sens. Le conseil municipal est-il d'accord ? Cela permettrait d'illuminer et mettre en valeur la fontaine et d'avoir plus de place.**

**Le conseil municipal donne son accord verbal.**

**Séance levée à 20h50**

**Le Maire  
Catherine ALTARE**